

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

9 mai 2018, 18 h

**Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, salle Nadia
4675, rue Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1C2**

(Adopté le 13 juin 2018)

Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M ^e Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Vice-présidente
M ^{me} Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
D ^{re} Marie-Andrée Bruneau	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administratrice
M ^{me} Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
M ^{me} Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Administrateur
M ^{me} Diane Morin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
D ^r Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M ^{me} Monika Throner	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Jean Toupin	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

Absences motivées :

M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M. Éric Forget	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administrateur
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur

Poste à combler :

	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
--	--	----------------

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 2 mai 2018, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 2 mai 2018 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 mai 2018 à 18 h 20.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 mai 2018, sous réserve de la modification suivante :

- Ajout du point 14.7 : Directeur des soins infirmiers – Nomination.

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public a été affichée le 2 mai 2018 au siège de l'établissement, au lieu où se tient la séance, sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique. M^{me} Micheline Ulrich, présidente, constate que huit questions sont inscrites au registre. Elle invite M^{me} Monik Nantel à poser sa question.

1) M^{me} Monik Nantel et M. Roger Héroux

M^{me} Nantel rappelle que depuis son intervention au conseil d'administration de janvier dernier, elle a assisté à quelques rencontres organisées par M. Jean-Marc Potvin, président-directeur général adjoint du CIUSSS et son équipe, en présence d'intervenants du Curateur public, pour trouver des pistes de solution en lien notamment avec l'hébergement de son fils souffrant d'une maladie neurologique. Elle souhaite remercier vivement le conseil d'administration puisque qu'un milieu de vie adapté à la condition de son fils, a été trouvé mais également le personnel adéquat pour en prendre soin. Elle termine en précisant qu'à sa prochaine visite au conseil d'administration, elle sera accompagnée de son fils Alexandre, qui viendra personnellement faire ses remerciements.

M^{me} Ulrich remercie M^{me} Nantel d'avoir pris le temps de venir adresser ses remerciements au conseil d'administration.

M^{me} Ulrich invite M. Jean-Yves Gagné à poser sa question.

2) M. Jean-Yves Gagné, secrétaire du comité des usagers Jeanne-Mance

M. Gagné réitère sa dernière demande au conseil d'administration pour intervenir auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin qu'un budget distinct soit octroyé au comité des usagers Jeanne-Mance pour mettre en place et opérer le nouveau comité des usagers de l'Hôpital Notre-Dame (HND). Il souligne qu'il est impossible pour le comité des usagers de Jeanne-Mance d'absorber l'intégration de l'HND à même son budget actuel.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, précise que le CIUSSS poursuit ses démarches avec le MSSS pour obtenir un budget. Entretemps, elle invite M. Gagné à poursuivre les échanges avec les équipes du CIUSSS afin de faciliter l'intégration du volet HND au comité des usagers de Jeanne-Mance.

M^{me} Ulrich invite M^{me} Ramatoulaye Diallo, M^{me} Françoise Ramel, M^{me} Sylvie Joly et M. Maxime Roy à poser leurs questions, lesquelles portent sur le sujet des stationnements.

3) M^{me} Ramatoulaye Diallo, responsable de l'information et de la mobilisation, STT du CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal - CSN

M^{me} Diallo dépose une résolution relative à la gestion privée des stationnements.

« Nous demandons à la direction du CIUSSS de conserver la gestion de ses stationnements, de ne pas sous-contracter avec la compagnie multinationale étrangère Indigo et d'annuler la hausse des prix hors de proportion dès maintenant.

Nous demandons d'harmoniser les prix pour toutes les installations à un prix unique de 10 \$ par paie.

Nous souhaitons que le CIUSSS respecte la décision du gouvernement (le 20 avril) de reprendre la gestion des aires de stationnements. »

M^{me} Ulrich prend acte de la résolution déposée par M^{me} Diallo.

4) M^{me} Françoise Ramel, vice-présidente infirmière, SPSS du CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal

« L'accès au stationnement pour les employés dont le véhicule est exigé ? »

5) M^{me} Sylvie Joly, vice-présidente, exécutif local APTS du CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal

« 1. Quelles mesures comptez-vous utiliser pour régler les situations litigieuses en lien avec la politique de stationnement ?

2. À combien s'élèvent les frais de stationnement remboursés par l'employeur directement à nos membres qui se déplacent dans les différents ports d'attache du CIUSSS, par le biais du formulaire de demande de remboursement des dépenses depuis l'entrée en vigueur de cette politique ?

Nous demandons d'harmoniser les prix pour toutes les installations à un prix unique de 10 \$ par paie.

Nous souhaitons que le CIUSSS respecte la décision du gouvernement (le 20 avril) de reprendre la gestion des aires de stationnements. »

M^{me} Ulrich prend acte du grief collectif portant sur le stationnement, déposé par M^{me} Joly.

6) M. Maxime Caron, psychoéducateur au CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal

« Compte tenu de la réalité multi site de notre établissement. Dans la mesure où plusieurs membres qui n'ont pas la voiture obligatoire songent à ne plus utiliser dans le cadre de leur fonction, est-ce qu'une évaluation et des stratégies de remplacement (compensation) ont été identifiées ou sont en place ? exemple : augmentation de la flotte de véhicule, disponibilité sur les sites de billets de taxi ou d'autobus, réévaluation des tâches et « case load » pour tenir compte de cette nouvelle réalité. »

M^{me} Ulrich prend acte de la question et invite M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques ainsi que M. Rénald Breton, directeur des services techniques, à venir présenter un suivi de l'état d'avancement du dossier depuis la dernière séance du conseil d'administration.

M. Breton informe qu'à la suite du dernier conseil d'administration où plusieurs intervenants se sont faits entendre sur la question entourant la politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnements du CIUSSS, des travaux ont débuté et sont toujours en cours d'analyse. Il tient à préciser que des réponses aux nombreuses questions et inquiétudes exprimées au dernier conseil d'administration ainsi que ce soir viendront ultérieurement, mais qu'à ce stade-ci tous les éléments à regarder sont sur la table de réflexion. Le CIUSSS travaille très fort pour adresser les situations problématiques engendrées à la suite de l'application de la politique et pour se positionner par rapport aux impacts éventuels si d'autres alternatives étaient envisagées pour soutenir le personnel.

M. Breton rappelle que la convention nationale prévoit que la personne salariée requise par l'employeur d'utiliser un véhicule automobile et qui utilise son véhicule personnel à cette fin d'une façon régulière au cours de l'année, et qui parcourt moins de 8 000 kilomètres, a droit de recevoir, en plus de l'indemnité prévue au régime général, une compensation égale à 0,08 \$ par kilomètre compris entre le kilométrage effectivement parcouru et 8 000 kilomètres, payable à la fin de l'année.

Pour sa part, M. Lehouillier souligne qu'une analyse à travers différentes méthodes doit se faire pour voir, si dans certains cas, la voiture est absolument requise dans l'exercice des fonctions.

Concernant la problématique liée au paiement des frais de stationnement, sans aucune garantie d'avoir accès à un espace de stationnement, ce dossier est également sous analyse afin d'évaluer notamment, la surcapacité de certains stationnements et trouver des voies de passage.

En terminant, M. Breton donne quelques précisions relatives à la firme Indigo qui est une compagnie par actions et non pas un organisme de bienfaisance (OBE). Le contrat octroyé à cette firme est un contrat clé en main pour l'acquisition des équipements et des services de gestion pour les aires de stationnement dont le CIUSSS est propriétaire ou qui lui sont loués. Ce contrat est assujéti à la *Loi sur les contrats des organismes publics C-65.1* et a fait l'objet d'un appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Le soumissionnaire le plus bas, soit la firme Indigo, a été retenu. L'équipe de la direction des services techniques travaille en étroite collaboration avec cette firme.

7) M. Olivier Bailleul, représentant ASSS exécutif local APTS du CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal

Est-ce que le conseil d'administration compte favoriser la participation du public, tout en assurant leur sécurité et en tenant ses rencontres dans des locaux d'une capacité adéquate ?

M^{me} Ulrich mentionne que parmi toutes les installations du CIUSSS, très peu de salles offrent une grande capacité d'accueil. Elle précise que tout est fait pour s'assurer de la participation efficace du public.

8) M^{me} Josiane Moreau, présidente, SPSS du CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal

Dans quelles mesures obtenez-vous les suivis des travaux sur les négociations de la convention collective ?

M^{me} Ulrich mentionne qu'un comité des ressources humaines se réunit tous les mois et effectue un suivi serré des travaux entourant toute la question des négociations de la convention collective.

Pour sa part, M. Vincent Lehouillier informe de la tenue de plusieurs rencontres de négociation entre les parties. Les négociations vont bon train et déjà, plusieurs matières contenues dans les différentes conventions collectives ont été signées. Il reste toutefois des échanges à poursuivre avec chacun des syndicats et le CIUSSS redouble d'effort pour mener à bien les négociations.

Avant de clore la période de questions du public et dans le cadre de la semaine des infirmières, M^{me} Ulrich profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des professionnels en soins infirmiers.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Ulrich fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 21 mars :

- sa participation au comité exécutif des infirmières et infirmiers, le 13 avril 2018 : Mesdames Bélanger et Ulrich ont fait une présentation sur le sujet intitulé « *Au-delà des frontières établies* » ;
- sa participation à titre de membre, le 23 avril 2018, à la séance du comité des ressources humaines ;
- sa participation à titre de membre, le 25 avril 2018, à la séance du comité de vérification ;
- sa participation à la Soirée stupéfiante, le 27 avril 2018, événement au profit de la Fondation du Centre de réadaptation en dépendance de Montréal – Institut universitaire ;
- sa participation à une conférence dans le cadre de la semaine des infirmières à l'Hôpital Notre-Dame, le 9 mai 2018 : Mesdames Bélanger et Ulrich ont fait une présentation sur le sujet intitulé « *Au-delà des frontières établies* ».

5. Rapport de la présidente-directrice générale

M^{me} Bélanger fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 21 mars :

- Le 23 mars marquait la fin d'un important processus de désignation des membres du conseil d'administration. Elle profite de l'occasion pour remercier les membres désignés et les candidats pour leur implication au sein de notre CIUSSS;
- sa participation au Bal urbain de la Fondation de santé urbaine, le 13 avril 2018 : En novembre 2017, la Fondation de l'Hôpital de Verdun acceptait de relever le défi, avec le CIUSSS, de l'intégration de l'Hôpital Notre-Dame. Elle porte désormais le nom de Fondation Santé urbaine. Cet événement prestigieux fut l'occasion de les remercier pour leur loyalisme depuis plus de 40 ans;
- sa participation à la conférence de presse ministérielle, le 16 avril 2018, pour l'inauguration de la clinique 1851, située sur la rue Sherbrooke;
- sa participation à la Journée annuelle de formation des membres de la Table de concertation de Montréal, le 18 avril 2018, ayant pour thème « *Le harcèlement sexuel au travail – États des lieux* »;
- sa participation en compagnie de la D^{re} Yasmine Ratnani, pédiatre, le 25 avril 2018, à la Chambre des commerces de l'Est de Montréal pour présenter le projet d'intégration de l'Hôpital Notre-Dame;
- sa participation au Colloque de l'amélioration continue, du 2 au 4 mai 2018, ayant pour thème « *Le leadership au cœur de la transformation du réseau* », où il fût l'occasion de réfléchir à cette notion centrale à l'amélioration des soins et des services à la population »;
- sa participation à la conférence de presse ministérielle, le 7 mai 2018, concernant l'implantation d'une super-clinique sur le territoire du CIUSSS, la clinique médicale du Sud-Ouest;

- sa participation à la conférence de presse ministérielle, le 7 mai 2018, concernant l'ouverture d'un CLSC à l'Île-des-Sœurs;
- sa participation à une conférence dans le cadre de la semaine des infirmières à l'Hôpital Notre-Dame, le 9 mai 2018 : Mesdames Bélanger et Ulrich ont fait une présentation sur le sujet intitulé « *Au-delà des frontières établies* ».

6. Conseil d'administration

6.1 Suivi de la séance ordinaire du 21 mars 2018

6.1.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 21 mars 2018, tel que déposé.

6.1.2 Affaires découlant

- Se référant au point 3 - Période de questions du public : M^{me} Bélanger souligne qu'après analyse du dossier, les questions en lien avec la *Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement* seront de nouveau abordées lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

6.2 Comité de vigilance et de la qualité – Nomination d'un membre

Résolution 2018-05-09-01

ATTENDU QUE M^{me} Jeanet Parento a terminé son mandat le 26 mars 2018.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 33 du Règlement de régie interne du conseil d'administration, la durée du mandat d'un membre du comité de vigilance et de la qualité est d'un an à partir de la date de sa nomination.

ATTENDU QUE les membres actuels du comité de vigilance et de la qualité ont été nommés par le conseil d'administration le 29 novembre 2017.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29 du Règlement de régie interne du conseil d'administration, le comité de vigilance et de la qualité se compose de cinq (5) personnes, dont le président-directeur général et le commissaire aux plaintes et à la qualité de services. Les trois (3) autres personnes sont choisies par le conseil d'administration parmi ceux de ses membres qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans l'une des installations exploitées par l'établissement. En outre, l'une de ces trois (3) personnes choisies par le conseil d'administration doit être la personne désignée par le comité des usagers des centres intégrés pour siéger au sein du conseil d'administration.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 32 du Règlement de régie interne du conseil d'administration, les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres du comité de vigilance et de la qualité le président dudit comité.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38.5 du Règlement de régie interne du conseil d'administration, un membre désigné par le comité de vigilance et de la qualité agit comme secrétaire.

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer M^{me} Monika Throner à titre de membre du comité de vigilance et de la qualité du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'au 28 novembre 2018.

7. Qualité et sécurité des soins et services

7.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, présente ce point. À la lumière des résultats de la période 12, selon le modèle de performance, l'établissement est en bonne posture pour la dimension Accessibilité/Qualité :

- Évaluation spécialisée en dépendance;
- Chirurgie et autres chirurgies d'un jour (SOF et HND);
- En imagerie médicale pour les autres échographies;
- En DI-TSA services spécialisés (priorité urgence);
- En DP 1^{re} ligne (priorités urgente, élevée et modérée) et DP services spécialisés (priorités urgente, élevée et modérée);
- Les incidents/accidents-médication de longue et courte durée;
- Projet en cours.

Les résultats sont presque atteints pour les indicateurs suivants :

- Soutien à domicile de longue durée;

- 48 heures et plus sur civière – Hôpital Notre Dame (HND);
- Imagerie médicale pour les tomodensitométries et les échographies mammaires;
- En DI-TSA 1^{re} ligne (priorité modérée);
- Enfants (0-6 ans) en attente de service en DITSA;
- Taux d'infections nosocomiales (SARM) et (ERV) / Hôpital de Verdun;
- Taux d'infections (Clostridium) à l'Hôpital de Verdun et l'IRGLM;
- Les incidents / accidents-médication de courte durée (HND);
- Les incidents / accidents-médication et chutes de longue durée (SOV, Hôpital chinois, CSSS Jeanne-Mance, IRGLM);
- Les incidents / accidents-Chutes de courte durée (SOV et HND);
- Taux de fugues d'usagers hébergés;
- Projet en cours.

On note un écart à la cible pour les indicateurs suivants :

- Population inscrite auprès d'un médecin de famille;
- Soins palliatifs et de fin de vie à domicile;
- Taux de pénétration en santé mentale jeunesse (0-17 ans);
- Taux de pénétration programme jeunes en difficulté (0-17 ans);
- Soins infirmiers - séjours sur civière (SOV et HND);
- 48 heures et plus sur civière – Hôpital Verdun;
- Pourcentage d'ententes sur mesures volontaires;
- Chirurgie en oncologie HND;
- Imagerie médicale pour les résonances magnétiques - SOV;
- En DI-TSA 1^{re} ligne (élevée);
- En DI-TSA, services spécialisés (priorités élevée et modérée);
- En DI-TSA, services spécialisés chez les enfants de moins de 5 ans;
- Les incidents / accidents-médication de courte durée (SOV);
- Nombre de fugues.

En ce qui concerne les résultats liés aux indicateurs ressources humaines, ceux-ci sont globalement stables et demeurent au-dessus de la cible.

Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un déficit à la période 12.

En ce qui concerne l'évolution des projets liés aux objectifs prioritaires de l'organisation, l'ensemble des projets évoluent favorablement.

7.2 Désignation des inspecteurs régionaux dans le cadre de la certification des résidences privées pour aînés (RPA) et des ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance (RHD)

M. Jacques Couillard, directeur général adjoint soutien, administration et performance, présente ce point.

Résolution 2018-05-09-02

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} avril 2105 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2)*, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal exerce les fonctions de l'agence au regard de la certification des résidences privées pour aînés et des ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance.

ATTENDU QUE selon l'article 346.0.8 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2)*, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a le pouvoir de faire une inspection dans une résidence privée pour aînés ou une ressource communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance (en application de l'article 346.0.21 de cette loi) afin de constater si les dispositions pertinentes de la loi et les règlements pris pour leur application sont respectés et si l'exploitant de cette résidence évite toute pratique ou situation susceptible de compromettre la santé ou la sécurité des personnes à qui il fournit des services.

ATTENDU QUE selon l'article 346.0.9 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2)*, une personne autorisée par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour effectuer une inspection peut pénétrer, à toute heure raisonnable, dans toute résidence privée pour aînés ou ressource communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance (en application de l'article 346.0.21 de cette loi) dont l'exploitant est titulaire d'une attestation temporaire ou d'un certificat de conformité ainsi que dans tout autre lieu, à l'exclusion d'une chambre ou d'un logement, où elle a raison de croire que sont exercées des activités pour lesquelles une attestation temporaire ou un certificat de conformité est exigé en vertu de la loi et qu'elle peut exiger tout renseignement ou tout document relatif à l'application de la loi aux fins d'examen ou de reproduction.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la présidente-directrice générale, Madame Sonia Bélanger, au nom du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, à autoriser mesdames Sonia Poulin et Pierrette Simard, conseillères à la qualité au Service qualité de la Direction qualité, évaluation, performance et éthique, à effectuer des inspections dans toute résidence privée pour aînés ou ressource communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance, conformément aux articles 346.0.8, 346.0.9 et 346.0.21 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2)*. Cette autorisation cessera d'être valide lorsque ces personnes quitteront leurs fonctions au Service qualité.

8. Comité de vérification – Suivi de la séance du 25 avril 2018

8.1 Rapport du président

M^e Marlene Jennings, secrétaire du comité, en l'absence du président, fait un survol des sujets qui ont été discutés à la séance du 25 avril 2018.

1. Présentation des auditeurs RCGT du plan d'audit pour le CIUSSS

Au conseil d'administration du 14 juin 2017, la firme RCGT a été mandatée pour l'audit des états financiers du CCSMTL de l'année financière 2017-2018. Le calendrier d'audit de la firme prévoit, entre autre, la communication de la planification de l'audit au comité de vérification.

Le plan d'audit pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 est déposé pour information.

Le rapport est détaillé comme suit :

1. Assurer une gouvernance efficace
2. Contrôle qualité et indépendance
3. Stratégie d'audit
4. Déroulement des missions (livrables)

2. Présentation des auditeurs RCGT de leurs travaux de vérification du rapport annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 6 janvier 2018

Les résultats des travaux de vérification du rapport sont présentés par monsieur Pierre Vallerand, auditeur chez Raymond Chabot Grant Thornton. Celui-ci sera transmis à la Commission (CNESST) d'ici le 15 juillet 2018 accompagné du rapport de l'auditeur indépendant.

3. Présentation de madame Guénaëlle Joly, directrice adjointe des opérations financières, du rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 6 janvier 2018

La direction des ressources financières a complété le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 6 janvier 2018 qui présente un surplus de 14 596 \$.

Le comité de vérification a pris connaissance du rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 6 janvier 2018 qui présente un surplus de 14 596 \$ et qui a été audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, et recommande au conseil d'administration d'approuver ce rapport.

4. Présentation de M. Régnald Breton, directeur des services techniques, du renouvellement de baux

Un document présentant de nouvelles propositions d'entente ou de renouvellement de baux est déposé pour information. Le détail de ces baux se retrouve dans la fiche synthèse et résolution déposées au conseil ainsi que la pièce jointe (tableau des baux).

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les renouvellements des baux identifiés dans la fiche synthèse.

5. Présentation de M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, du Règlement sur la délégation de signature engageant la responsabilité de l'établissement

En vertu de la LSSSS, seuls le président-directeur général, le président-directeur général adjoint et le président du conseil d'administration peuvent engager l'établissement. Le conseil d'administration peut toutefois, par règlement, prévoir qui, parmi le personnel de l'établissement, peut engager ce dernier.

La *Politique d'approvisionnement DSL-2015-01* prévoit déjà un certain nombre de délégation couvrant la signature des contrats d'approvisionnement. Toutefois, il n'existe actuellement aucun règlement de délégation de signature à l'égard d'autres actes, documents ou écrits, tels que des contrats en matière de recherche, ou en matière d'ententes de services conclus avec des organismes communautaires sous l'article 108 LSSSS.

Le contentieux a donc élaboré un projet de règlement de délégation de signature identifiant les personnes autorisées à signer pour l'établissement, selon le type d'acte, de document ou d'autre écrit en cause.

Ce projet de règlement a été soumis au comité de direction afin que chaque direction ait l'occasion de présenter ses commentaires. Il a, par la suite, été soumis au comité exécutif du 27 mars 2018 et ce dernier l'a approuvé, avec certaines modifications. Il est maintenant soumis au présent comité de vérification, pour approbation.

Ce projet de Règlement sera par la suite soumis au MSSS pour approbation, et enfin, au Conseil d'administration, pour adoption.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration, sous réserve de validation par le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'adoption du Règlement sur la délégation de signature engageant la responsabilité de l'établissement.

6. Situation financière 2017-2018 – Hôpital Notre-Dame

Budget de fonctionnement

Le CCSMTL devait faire une reddition de comptes au ministère pour le 15 avril 2018 sans confirmation du budget d'exploitation pour l'année 2017-2018.

Il a été considéré comme hypothèse le budget annuel de 115 348 972 \$ ainsi que le financement non récurrent de 3 249 000 \$ pour les immeubles excédentaires.

Le total sur une base déboursée représente 40 407 636 \$.

Les dépenses suivantes s'ajoutent aux activités normales de l'établissement :

- Dépassement des coûts de transition dans l'enveloppe coordination, planification et gestion de projet
- Ajustement des provisions pour les banques vacances, fériés et maladie
- Ajustement provision pour assurance salaire
- Ajustement CNESST rétrospectif

Pour un total estimé à 5 888 249 \$ en date de la période 12.

Coûts de transition

Le financement par enveloppe a été respecté dont aucune permutation n'a été effectuée, seul le volet coordination, planification et gestion de projet est en dépassement de coût et conséquemment transféré dans les activités opérationnelles, les autres fonds seront utilisés en 2018-2019, conditionnel à une autorisation du ministère.

7. Budget 2018-2019 – Rapport détaillé RR-446

On constate que le budget est indexé de 2,0 % pour les salaires, 0,10 % pour le coût du système salarial, de 1,6 % pour les autres dépenses, 1,79 % pour les ressources intermédiaires et les ressources de types familiales et de 1,6 % pour les organismes communautaires.

On constate des revenus de 1 561 891 203 \$ et des dépenses pour un montant équivalent ce qui représente l'équilibre budgétaire pour l'année 2018-2019 incluant l'Hôpital Notre-Dame.

Dans la planification, il est prévu des économies dans les différents axes suivants :

- Ressources humaines qui incluent la dotation de postes
- Main d'œuvre indépendante (MOI)
- Assurance salaire
- Temps supplémentaire
- Assignation temporaire
- CNESST
- Financement des dossiers régionaux
- Réduction des espaces locatifs par une meilleure occupation des locaux
- Autres dépenses
- Optimisation dans chacune des directions sans bris de service
- Dossiers régionaux

Ces économies se réaliseront progressivement sur 3 ans pour ce faire, le CCSMTL a investi des sommes additionnelles à la direction des ressources humaines.

De plus, le CCSMTL recevra pour l'année 2018-2019 un financement additionnel non récurrent provenant du ministère de 10 813 200 \$.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'adopter le budget 2018-2019 pour approbation finale par le ministère.

8. Régime d'emprunt à long terme pour le transfert de l'Hôpital Notre-Dame entre le CIUSSS et le CHUM

Monsieur Christian Parent a déposé un document concernant le régime d'emprunts à long terme pour un montant de 9 032 989,54 \$ du 29 novembre 2017 au 31 décembre 2018. Le ministre de la Santé et des Services sociaux a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 29 novembre 2017.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver le régime d'emprunt à long terme du 29 novembre 2017 au 31 décembre 2018 au montant de 9 032 989,54 \$.

9. Rapport annuel d'activités du comité de vérification pour l'exercice 2017-2018

Tous les comités du conseil d'administration doivent présenter un rapport annuel de leurs activités effectuées durant l'année financière. M^e Marlene Jennings, secrétaire du comité, en l'absence du président, présente le rapport qui traite principalement de la composition des membres du comité, la fréquence des assemblées, les dossiers traités ayant nécessité une recommandation d'adoption au conseil d'administration et les priorités pour la prochaine année. Le rapport est déposé au conseil d'administration pour information.

Le comité de vérifications recommande au conseil d'administrations, les dossiers suivants :

- Rapport annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 6 janvier 2018
- Renouvellements de baux
- Règlement sur la délégation de signature engageant la responsabilité de l'établissement
- Budget détaillé (RR-446) 2018-2019
- Régime d'emprunt à long terme pour le transfert de l'Hôpital Notre-Dame entre le CIUSSS et le CHUM

8.2 Rapport annuel 2017-2018 du comité de vérification

M^e Marlene Jennings, secrétaire du comité, en l'absence du président, présente le rapport qui traite principalement de la composition du comité, de la fréquence des séances, des dossiers traités ayant nécessité une recommandation au conseil d'administration et des priorités pour la prochaine année.

Au nom des membres du conseil d'administration, M^{me} Ulrich remercie les équipes pour l'excellent travail accompli.

Résolution 2018-05-09-03

ATTENDU QU'en vertu de l'article 28 du Règlement de régie interne du conseil d'administration, le comité de vérification fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2017-2018 du comité de vérification du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

8.3 Fonds de santé au travail – Rapport financier annuel consolidé au 6 janvier 2018

Résolution 2018-05-09-04

ATTENDU QUE l'entente spécifique de gestion et d'imputabilité 2017 (l'Entente) dans le cadre du programme des services de santé au travail entre la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (la Commission) et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) prévoit les attentes et les engagements de la Commission pour soutenir le CCSMTL, de même que les engagements du CCSMTL pour y répondre, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'île de Montréal;

ATTENDU QUE le guide d'utilisation du budget prévoit au paragraphe 4.1 que le rapport financier annuel consolidé vérifié par le vérificateur externe est transmis à la Commission au plus tard le 15 juillet suivant la date de la fin de l'exercice financier;

ATTENDU QUE le comité de vérification a pris connaissance du rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 6 janvier 2018 qui présente un surplus de 14 596 \$ et qui a été audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 6 janvier 2018.

8.4 Budget détaillé (RR-446) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'exercice 2018-2019

Résolution 2018-05-09-05

ATTENDU la responsabilité du président-directeur général de l'établissement quant aux prévisions budgétaires de fonctionnement énoncées à l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2)*;

ATTENDU le cadre législatif de budgétisation du réseau sociosanitaire;

ATTENDU les orientations ministérielles et régionales, ainsi que les paramètres budgétaires transmis par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU le budget initial transmis par le ministère de la Santé et des Services sociaux le 13 avril 2018;

ATTENDU la circulaire 2018-003 « Suivi financier des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – planification budgétaire et suivi des mesures d'optimisation intégrées au budget » qui précise que les conseils d'administration des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement en surplus ou en équilibre dans les trois semaines de la date où le ministère de la Santé et des Services sociaux leur a fait connaître le montant des sommes qu'il affecte à leur budget de fonctionnement pour l'année financière concernée;

ATTENDU les principes directeurs qui ont guidé la préparation des prévisions budgétaires 2018-2019 soit la reconduction de la base annuelle du budget 2017-2018, l'indexation régulière (salaires et charges sociales) ainsi que la récurrence et/ou l'annualisation des ajustements budgétaires signifiés en 2017-2018;

ATTENDU que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a adressé au ministère de la Santé et des services sociaux, le 4 mai 2018, le rapport « Budget détaillé (RR-446) » en équilibre budgétaire, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration du 9 mai 2018.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- D'adopter les prévisions budgétaires 2018-2019 avec le rehaussement des bases budgétaires prévues par le ministère de la Santé et des Services sociaux qui permettra au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal d'atteindre l'équilibre budgétaire au 31 mars 2019.
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.
- De transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux, conformément à l'article 285 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, les prévisions budgétaires du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'exercice 2018-2019.

8.5 Régime d'emprunts à long terme – 9 032 989,54 \$ au 31 décembre 2018

Résolution numéro : 2018-05-09-06

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)*, du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts spécifique, lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 31 décembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 9 032 989, relativement au projet de transfert, avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, de l'Hôpital Notre-Dame;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 29 novembre 2017;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

1. QUE soit institué un régime d'emprunts spécifique en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 31 décembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 9 032 989,54 \$, pour le projet de transfert, avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, de l'Hôpital Notre-Dame;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de dix-huit mois s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné qu'aux fins suivantes :

le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;

le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois de la fin d'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;

le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;

le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur.
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) L'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
 - la Présidente directrice générale
 - le Président directeur général adjoint
 - le Directeur des ressources financières
 - le Directeur des ressources humaines, des affaires juridiques et des communicationsde l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

8.6 Baux immobiliers

Résolution 2018-05-09-07

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver cinq renouvellements de baux et une nouvelle entente dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locataire;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'approuver la nouvelle entente et les renouvellements de baux ci-après dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes :

A) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :

Nom de l'installation	Adresse
Services de soins à domicile de Maisonneuve	250, boul. de Maisonneuve
Foyer de groupe pour les jeunes en difficulté d'adaptation Sagamo	6965, terrasse Sagamo, app. 1-2-3
Point de service Henri-Bourassa	1600, boul. Henri-Bourassa, bureau 250
Point de service Pie-IX	8274, boul. Pie-IX
Atelier de travail Champ d'eau	9125, rue Pascal-Gagnon, local 106
Atelier de travail Champ d'eau	9125, rue Pascal-Gagnon, local 209-210

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'approuver un renouvellement de bail ci-après dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est locateur, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes :

A) Bail dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATEUR :

Nom de l'installation	Adresse
Centre d'hébergement Paul-Émile-Léger	66, boul. René-Lévesque Est

- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

8.7 Règlement sur la délégation de signature engageant la responsabilité de l'établissement

Résolution 2018-05-09-08

ATTENDU QU'en vertu de la LSSSS, seuls le président-directeur général, le président-directeur général adjoint et le président du conseil d'administration peuvent engager l'établissement;

ATTENDU QU'en vertu de la LSSSS, le conseil d'administration peut, par règlement, prévoir qui, parmi le personnel de l'établissement, peut engager ce dernier;

ATTENDU QU'il n'existe actuellement aucun règlement de délégation de signature à l'égard d'actes, de documents ou d'écrits, autres que les contrats d'approvisionnement ou les contrats de service de l'établissement ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, sous réserve de validation par le ministère de la Santé et des Services sociaux, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de recommander l'adoption du Règlement sur la délégation de signature engageant la responsabilité de l'établissement.

9. Comité des ressources humaines – Suivi de la séance du 23 avril 2018

9.1 Rapport du président

M. Gérard Dufour, président du comité, fait un survol des sujets qui ont été discutés à la séance du 23 avril 2018.

1. La visite des équipes au sein de l'installation du Centre jeunesse sur Bélanger

Le 23 avril dernier, les membres du comité des ressources humaines ont tenu leur dernière rencontre avant l'été au 4675, rue Bélanger. Cette troisième tournée au sein de la Direction adjointe des ressources humaines a encore été un grand succès et appréciée par les équipes de la planification de la main-d'œuvre, de la rémunération et des avantages sociaux du site de Bélanger.

2. Évaluation annuelle du fonctionnement du comité et dépôt du plan d'actions

Un retour sur le fonctionnement du jeune comité des ressources humaines est fait aux membres présents. La composition du comité, la contribution des membres et le niveau des discussions sont jugés très satisfaisants.

D'ailleurs, trois pistes d'amélioration ont été identifiées par les membres pour progresser et ajouter de la valeur au CIUSSS :

- ✓ Clarifier les objectifs de chaque année via un calendrier annuel;
- ✓ Planifier la durée de chaque point à l'ordre du jour afin de ne pas déborder sur l'horaire prévu;
- ✓ Peaufiner le contenu des rapports du président dans le but d'informer comme il se doit les membres du conseil d'administration et de répondre à leurs préoccupations.

3. Politique sur l'appréciation de la contribution et la supervision du personnel et des cadres

Les membres du comité des ressources humaines ont assisté à une présentation de l'appréciation de la contribution du personnel et de la supervision des cadres. Celle-ci explique, entre autres, qu'en mars 2017, les politiques locales de gestion du personnel d'encadrement étaient adoptées, modifiant la politique d'appréciation du rendement et de la supervision des cadres. Au même moment se sont amorcés les travaux pour élaborer une politique d'appréciation de la contribution du personnel.

Au cœur des conditions de succès pour atteindre les objectifs du CIUSSS, cette politique prend sa source dans les valeurs de l'organisation, l'intérêt premier du client et les stratégies pour favoriser l'amélioration continue de la contribution.

Pour le personnel, les objectifs à atteindre sont :

- **Reconnaître** la contribution au travail, les efforts et les bons coups;
- **Stimuler** et **soutenir** l'engagement, la motivation et la satisfaction;
- **Favoriser** une rencontre d'échange constructive et positive;
- **Soutenir** la performance, l'amélioration continue des soins et des services;
- Et **promouvoir** une culture de qualité et de sécurité :
 - ✓ Expérience positive de soins et de services
 - ✓ Culture de prévention et promotion du bien-être du personnel salarié

Pour les cadres, les objectifs à atteindre sont :

- **Favoriser** par une approche constructive les échanges sur l'évolution du travail et la communication en continu;
- **Identifier** les forces, les zones de développement des cadres, ainsi que les conditions essentielles de succès pour maintenir et développer leur contribution;
- **Stimuler** l'engagement et la recherche de l'amélioration continue dans un souci d'offrir les meilleurs services à la clientèle;
- **Permettre** un temps distinctif de reconnaissance de la contribution des cadres ;
- **Évaluer** l'atteinte des objectifs annuels;
- **Contribuer** à créer un climat de travail qui fait vivre les valeurs organisationnelles en favorisant une culture de qualité, de performance et de sécurité.

Plusieurs étapes restent encore à franchir pour que ces objectifs soient opérationnels, à savoir :

- Déployer les outils de ces politiques locales (formulaire, politiques, programmes);
- Offrir le soutien nécessaire aux principaux intéressés;
- Mesurer la réalisation de ces démarches;
- Et ajuster, au besoin, les différents outils proposés.

4. Désignation de trois administrateurs pour participer aux travaux du jury du Gala de l'excellence 2018

La célébration de l'excellence est un événement qui reconnaît les réalisations et la contribution exceptionnelle du personnel, des cadres, des bénévoles, des médecins, des dentistes, des pharmaciens et des sages-femmes de notre CIUSSS.

En prévision de la prochaine édition, le comité organisateur souhaite que soient identifiés trois représentants du conseil d'administration afin d'assurer un rôle de jury à la sélection des lauréats. Les personnes identifiées doivent se rendre disponibles selon les activités prévues au calendrier de sélection des gagnants, ainsi qu'à la célébration.

M. Dufour remercie tout spécialement mesdames Marie-Hélène Croteau et Linda Hartner ainsi que M. Michael Udy qui ont été nommés pour siéger sur le comité organisateur.

5. L'état de situation sur les négociations locales

Un état de situation sur les négociations locales a été présenté aux membres du comité des ressources humaines.

6. Indemnité de disponibilité à certains cadres supérieurs du CIUSSS suite à l'arrêté ministériel 2018 006 en date du 20 mars 2018

Dans le cadre de la modification du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux et l'arrêté ministériel 2018 006 du 20 mars dernier, confirmant que les directeurs et directeurs adjoints doivent offrir une disponibilité continue sur une base régulière, le ministère de la Santé et des Services sociaux autorise et finance dorénavant une allocation équivalente à 3,5 % du salaire des directeurs et à 3 % du salaire des directeurs adjoints. En cohérence, il n'est plus permis pour les cadres supérieurs de bénéficier de primes de garde par quart de travail, et ce, depuis le 1^{er} avril.

7. L'état de situation des indicateurs RH du tableau de bord

Un nouvel état de situation des indicateurs RH du tableau de bord est dressé aux membres. Cette fois-ci, ceux-ci regroupent les données de l'Hôpital Notre-Dame, ce qui explique l'augmentation significative des absences par rapport à la période 8. Rappelons qu'à chaque période financière, ces statistiques permettent, notamment, aux directions du CIUSSS de connaître leur répartition pour les cas d'assurance salaire, de taux d'assurance salaire et de cas de CSST.

Des tournées ont été planifiées auprès de certaines directions dont le taux d'assurance salaire demeure élevé, afin de cibler les pistes d'action à privilégier et partager les outils mis à leur disposition :

- Formulaire de déclaration électronique des accidents,
- Rappel des processus de la gestion de la présence au travail.

Les membres s'attardent sur les statistiques concernant la santé mentale. À cet effet, la direction des ressources humaines annonce qu'une campagne de sensibilisation pour la santé mentale intitulée *Je ne me reconnais pas*, débutera le 7 mai prochain. En collaboration avec l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), celle-ci aide les organisations à améliorer la santé psychologique au travail en sensibilisant davantage les employés et les gestionnaires sur le sujet, en réduisant la stigmatisation et en favorisant des milieux de travail inclusifs et sécuritaires.

8. La fiche A3 stratégique de la DRHCAJ :

Une présentation d'une des cinq fiches A3 stratégiques du CIUSSS est brossée aux membres du comité. Comment planifier la disponibilité de notre main-d'œuvre, la retenir et se doter d'une structure efficiente pour faire face aux coûts importants liés à la situation actuelle (assurance salaire, recours à la main-d'œuvre indépendante et heures supplémentaires). En déterminant les projets qui ont le plus d'impact sur la disponibilité de la main-d'œuvre.

Pour ce faire, neuf projets ont été retenus par la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) pour atteindre les objectifs :

1. **Élaborer** un programme visant l'autonomie des équipes dans le remplacement;
2. **Mener** à bien le projet pilote du programme en SAPA (hébergement);
3. **Réaliser** le projet pilote du programme en DI-TSA-DP (MVS);
4. **Mettre** en œuvre le projet pilote du programme en SMD;
5. **Revoir** les exigences, descriptions de fonctions et outils de qualification pour les postes cliniques;
6. **Développer** une culture des stages;
7. **Mettre** sur pied un centre de formation DSI et DSM;
8. **Rendre** disponibles les indicateurs RH, le registre des postes et l'informatisation des demandes de modification budgétaire (DMB);
9. Et **optimiser** les processus de la DRHCAJ.

En chiffre, le CCSMTL, incluant HND, compte actuellement 14 299 postes (excluant les postes équipes volantes) dont 68 % sont à temps complet.

Leur répartition est la suivante :

catégorie 1 - 57 % **catégorie 3** - 88 %
catégorie 2 - 52 % **catégorie 4** - 79 %

Sur l'ensemble de ces postes, 2 334 sont vacants et 3 021 sont temporairement dépourvus de leur titulaire. Bref, 63 % des postes sont occupés de façon stable. Au CCSMTL il y a un total de 15 951 employés.

9. Le partenariat régional de la paie :

Une présentation concise du projet du partenariat régional de la paie (PRP) est exposée aux membres du comité des ressources humaines. L'article 219 du PL10 balise la création du projet à partir des ressources des cinq CIUSSS de la région de l'Île-de-Montréal, du CHU Sainte-Justine, de l'Institut de cardiologie de Montréal et de l'Institut Philippe-Pinel.

Le 22 novembre 2017, les membres de la Table des PDG des établissements de Montréal ont convenu d'interpeller le MSSS pour obtenir l'autorisation de mettre un terme au projet de paie régionale, estimant trop importants les risques et les coûts du projet. Ce dernier a temporairement été suspendu jusqu'à ce que la position du MSSS soit entendue. L'Institut Philippe-Pinel de Montréal et le CCSMTL ont toutefois poursuivi leurs travaux pour conclure une entente de partenariat, laquelle sera effective à compter du 1^{er} avril 2018.

Le 5 février dernier, le MSSS a décliné la demande des membres de la Table. Prenant acte de la réponse, le CCSMTL a donc élaboré une proposition pour réorienter le projet et a demandé l'aval du MSSS pour la mettre en œuvre. Ce dernier a approuvé le nouveau plan sans toutefois consentir au financement.

Voici les principaux changements apportés au projet initial :

- La **réduction** de la portée du projet;
- Le **découpage** en trois phases;
- La **création** d'une équipe restreinte pour la coordination du service régional;
- Le **déménagement** des effectifs au gré de l'attrition;
- Et le **financement** des coûts d'implantation : demande refusée par le MSSS.

Le projet du partenariat régional de la paie doit être complété le 30 septembre 2018.

Recommandation au conseil d'administration :

Les membres du comité des ressources humaines recommandent à l'unanimité au conseil d'administration de confirmer par résolution la liste des postes visés par la mesure d'indemnité de disponibilité à certains cadres supérieurs du CIUSSS, suite à l'arrêté ministériel 2018 006 en date du 20 mars 2018.

9.2 Rapport annuel 2017-2018 du comité des ressources humaines

M. Gérard Dufour, président du comité, présente le rapport qui traite principalement de la composition du comité, de la fréquence des séances, des dossiers traités ayant nécessité une recommandation au conseil d'administration et des priorités pour la prochaine année.

Résolution 2018-05-09-09

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité des ressources humaines, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2017-2018 du comité des ressources humaines du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Au nom des membres du conseil d'administration, M^{me} Ulrich transmet ses félicitations à l'équipe des ressources humaines pour tout le travail accompli dans la dernière année.

10. Rapports annuels 2017-2018

10.1 Conseil des infirmières et infirmiers

M^{me} Louise Bourassa, vice-présidente du conseil des infirmières et infirmiers, présente ce point.

Résolution 2018-05-09-10

ATTENDU QU'en vertu de l'article 220 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le conseil des infirmières et infirmiers doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent.

ATTENDU QUE le rapport annuel 2017-2018 du conseil des infirmières et infirmiers a été adopté en assemblée générale des membres du conseil des infirmières et infirmiers le 27 avril 2018.

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des infirmières et infirmiers, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2017-2018 du conseil des infirmières et infirmiers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

M^{me} Ulrich profite de l'occasion pour souligner l'engagement et le dévouement de M^{me} Bourassa.

10.2 Conseil des sages-femmes

M^{me} Selvi Annoussamy, responsable des services de sage-femme, présente ce point.

Résolution 2018-05-09-11

ATTENDU QU'en vertu de l'article 225.3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le conseil des sages-femmes doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent.

ATTENDU QUE le rapport annuel 2017-2018 du conseil des sages-femmes a été adopté en assemblée générale des membres du conseil des sages-femmes le 21 mars 2018.

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des sages-femmes, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2017-2018 du conseil des sages-femmes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

M^{me} Ulrich remercie M^{me} Annuossamy et son équipe pour leur engagement significatif sur le territoire du CIUSSS, notamment pour le développement des services de sage-femme à l'Hôpital Notre-Dame.

11. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

11.1 Plan d'organisation clinique médicale

Résolution 2018-05-09-12

Liste des départements cliniques

Après discussion, les membres conviennent d'apporter un ajustement à la résolution qui se lit comme suit :

ATTENDU QU'en vertu de la Loi 21 modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux, l'article 9 prévoit l'insertion, après l'article 38, du suivant :

« 38.1. Le projet clinique et organisationnel élaboré par un centre intégré de santé et de services sociaux qui exploite un centre désigné centre hospitalier universitaire, institut universitaire ou centre affilié universitaire doit prévoir que les services spécialisés ou surspécialisés en lien avec cette désignation et requis par la population du réseau territorial de santé et de services sociaux sont dispensés par ce centre intégré lorsqu'ils relèvent du plan d'organisation de ce centre approuvé conformément à l'article 184 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2)*.

Le projet clinique et organisationnel élaboré par un tel centre intégré doit en outre respecter la mission d'enseignement et de recherche rattachée à la désignation d'un centre qu'il exploite. »

ATTENDU QU'en vertu la Loi 21 modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux, l'article 24 prévoit le remplacement de l'article 185 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux par :

« Le plan d'organisation d'un centre hospitalier exploité par un établissement public doit prévoir les départements suivants :

- 1° anesthésie ;
- 2° chirurgie ;
- 3° gynécologie-obstétrique ;
- 4° imagerie médicale ;
- 5° médecine générale ;
- 6° médecine spécialisée ;
- 7° médecine d'urgence ;
- 8° pédiatrie ;
- 9° pharmacie ;
- 10° psychiatrie ».

ATTENDU QUE le ministre autorise le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal à prévoir un département clinique de médecine dentaire et un département clinique de santé publique dans son plan d'organisation.

ATTENDU QUE le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est en discussion actuellement avec le ministre afin de faire reconnaître les départements de gériatrie et de réadaptation en vertu de l'article 9 de la loi, ce qui nécessiterait une dérogation à l'article 24.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver l'ensemble de ses départements cliniques.

11.2 Nomination du chef du département de chirurgie

Résolution 2018-05-09-13

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de départements, après consultation auprès du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110.

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de nommer la docteure Kim Vo à titre de chef du département de chirurgie.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la nomination de la docteure Kim Vo à titre de chef du département de chirurgie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, à compter du 11 juin 2018, pour un mandat de quatre ans.

11.3 Nomination du chef du département de pédiatrie

Résolution 2018-05-09-14

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le conseil d'administration nomme les chefs de départements, après consultation auprès du directeur des services professionnels, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110.

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de nommer la docteure Yasmine Ratnani à titre de chef du département de pédiatrie.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la nomination de la docteure Yasmine Ratnani à titre de chef du département de pédiatrie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour un mandat de quatre ans.

11.4 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations des médecins spécialistes, des omnipraticiens et des pharmaciens dont les résolutions se situent entre les numéros **2018-05-09-15 et 2018-05-09-47**. (Voir annexe 1)

11.5 Renouvellements des privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les renouvellements des privilèges des médecins spécialistes dont les résolutions se situent entre les numéros 2018-05-09-48 et 2018-05-09-262. (Voir annexe 2)

11.6 Fin des privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de ne pas renouveler les privilèges des médecins spécialistes dont les résolutions se situent entre les numéros **2018-05-09-276 et 2018-05-09-291**. (Voir annexe 3)

11.7 Demandes de congé

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les demandes de congé des médecins spécialistes et des omnipraticiens dont les résolutions se situent entre les numéros **2018-05-09-292 et 2018-05-09-295**. (Voir annexe 4)

11.8 Départ à la retraite

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver le départ à la retraite des spécialistes et des omnipraticiens dont les résolutions se situent entre les numéros **2018-05-09-296 et 2018-05-09-298**. (Voir annexe 5)

11.9 Démissions

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les démissions des spécialistes et des omnipraticiens dont les résolutions se situent entre les numéros **2018-05-09-299 et 2018-05-09-316**. (Voir annexe 6)

11.10 Stage pour un résident hors cadre non rémunéré

Résolution 2018-05-09-317

ATTENDU QU'en vertu de l'article 93 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements, dans un centre hospitalier relié à un établissement d'enseignement par un contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 125 de la Loi, le statut de résident est accordé à une personne titulaire d'un doctorat en médecine ou son équivalent, qui effectue un stage en vue de l'obtention d'un certificat de spécialiste ou d'un permis d'exercice. Le statut de résident est également accordé à une personne titulaire d'un doctorat en médecine ou son équivalent, qui effectue un stage de formation professionnelle après avoir obtenu son certificat de spécialiste ou son permis d'exercice.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la demande de nomination de Docteure Armanious Shadia, à titre de résident hors cadre, non-rémunéré, à l'Hôpital Notre-Dame, 20 jours entre le 22 mars et le 6 juillet 2018, sous la supervision du Docteur Martin Chandonnet.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la nomination de la Docteure Armanious Shadia, à titre de résident hors cadre, non-rémunéré, à l'Hôpital Notre-Dame, 20 jours entre le 22 mars et le 6 juillet 2018, sous la supervision du Docteur Martin Chandonnet.

11.11 Stage d'adaptation

Résolution 2018-05-09-318

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le conseil d'administration d'un établissement, relié par contrat d'affiliation à une université conformément à l'article 110, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter le stage d'adaptation du Docteur Kevin Moïse Zemmour au CLSC des Faubourgs, du 2018-03-19 au 2018-06-17, sous la supervision du Docteur Amal Abdel-Baki.

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver le stage d'adaptation du Docteur Kevin Moïse Zemmour au CLSC des Faubourgs, du 19 mars au 17 juin 2018, sous la supervision du Docteur Amal Abdel-Baki.

12. Comité de gestion des risques

12.1 Sous-comités de gestion des risques – Nomination de nouveaux membres

Résolution 2018-05-09-265

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le plan d'organisation de tout établissement doit prévoir la formation d'un comité de gestion des risques.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le nombre de membres de ce comité ainsi que ses règles de fonctionnement sont déterminés par règlement du conseil d'administration de l'établissement.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 183.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), la composition de ce comité doit assurer une représentativité équilibrée des employés de l'établissement, des usagers, des personnes qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'établissement de même que, s'il y a lieu, des personnes qui, en vertu d'un contrat de service, dispensent pour le compte de l'établissement des services aux usagers de ce dernier. Le directeur général ou la personne qu'il désigne est membre d'office de ce comité.

ATTENDU QUE les Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (REGL-2015-04A) prévoient un comité de gestion des risques et un sous-comité de gestion des risques pour chacune des directions programmes suivantes :

- Déficience intellectuelle-trouble du spectre de l'autisme et déficience physique;
- Jeunesse;
- Soutien à l'autonomie des personnes âgées;
- Santé mentale et dépendance;
- Santé physique.

ATTENDU QU'en vertu des articles 1.3.1 et 1.3.2 des Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (REGL-2015-04A), le comité de gestion des risques et les sous-comités de gestion des risques sont composés :

- du président-directeur général ou de la personne qu'il désigne;
- du gestionnaire de risques ou de la personne qu'il désigne;
- de trois employés (un membre du conseil des infirmières et infirmiers; un membre du conseil multidisciplinaire, un membre faisant partie du reste du personnel);
- d'un usager;
- d'un professionnel qui exerce sa profession dans l'établissement;
- d'une personne qui dispense, pour le compte de l'établissement, des services aux usagers de celui-ci.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.3.5 des Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (REGL-2015-04A), les membres du comité de gestion des risques et des sous-comités de gestion des risques sont désignés par le président-directeur général et que leur désignation est confirmée par le conseil d'administration.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.3.6 des Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques (REGL-2015-04A), la durée du mandat d'un membre du comité de gestion des risques est de trois années. Il est renouvelable. Les membres du comité de gestion des risques restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés. Les mêmes conditions s'appliquent pour les membres des sous-comités de gestion des risques.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de confirmer les nominations suivantes pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Au sous-comité de gestion des risques – Direction des programmes santé mentale et dépendance:

- M. Amine Saadi, personne désignée par le président-directeur général
- M^{me} Marianne Coudé, conseillère en gestion des risques

Au sous-comité de gestion des risques – Direction du programme jeunesse:

- M^{me} Mireille Charlot, personne à contrat

13. Dossiers cliniques

13.1 Soins et services en déficience intellectuelle – État de situation

M^{me} Carla Vandoni, directrice du programme DI-TSA-DP, présente un bilan 2017-2018 des soins et services offerts à la clientèle DI-TSA du CIUSSS qui représentent 65 plateaux d'intégration au travail, ateliers et centre d'activités de jour, 21 résidences à assistance continue (RAC), plus de 430 ressources intermédiaires (RI) et de type familial (RTF), 7 îlots d'appartements supervisés, 2 unités d'intervention intensive et un pavillon d'hébergement. Elle fait un survol des grands enjeux, des travaux en cours relatifs aux projets de transformation des services spécialisés et résidentiels, du guichet DITSADP et du développement de nouvelles ressources d'hébergement. Les défis 2018-2019 identifiés porteront notamment, sur les éléments suivants :

- Clientèle TGC avec besoin d'encadrement sécuritaire, DITSA et DP;
- Changements de pratique;
- Pénurie du personnel;
- Places limitées au plan résidentiel et 291 usagers en attente d'hébergement;
- Places limitées dans les installations de jour.

M^{me} Ulrich demande à M^{me} Vandoni de transmettre ses remerciements aux équipes de sa direction pour l'excellent travail accompli.

13.2 Projet d'intégration et de transformation de l'Hôpital Notre-Dame – État de situation

M. Pierre-Paul Milette, directeur général adjoint, programme santé physique général et spécialisé et directeur des services multidisciplinaires, présente ce point.

L'ouverture progressive de l'Hôpital Notre-Dame permet d'avoir une offre de soins et services sécuritaires et de qualité. Actuellement, 231 lits sur un total de 250 sont ouverts, cinq salles d'opération sur un total de six sont ouvertes.

Il brosse un portrait de l'état d'avancement des différents projets d'aménagement, à l'unité d'obstétrique ainsi qu'en santé mentale et toxicomanie.

Il énumère quelques problématiques soulevées par les médecins et les cadres portant sur les enjeux suivants :

- Rapports de laboratoire qui n'arrivaient pas aux casiers des médecins
- Optimisation du roulement de la salle d'opération
- Délais dans les transports de patients
- Installation de lecteurs de DVD pour lire les images de radiologie provenant de d'autres centres
- Régularisation des tournées des messagers
- Délais dans les livraisons de médicaments

Notons qu'à ce jour, plus de 85 % des enjeux sont réglés.

Au niveau de l'avancement des acquisitions d'équipements médicaux, tous les projets urgents ont été traités. À la suite de récentes autorisations budgétaires du MSSS, la majorité de l'exercice d'acquisition devrait être finalisé pour juin 2018.

À la question de M^{me} Monika Throner, M. Milette précise que l'accessibilité à l'Hôpital Notre-Dame est bien adaptée pour les personnes à mobilité réduite.

À la question du Dr Daniel Murphy, M. Milette et M^{me} Bélanger soulignent qu'avec l'obtention des autorisations requises du MSSS pour aller de l'avant dans les projets d'aménagement de l'unité d'obstétrique et de santé mentale et toxicomanie, la livraison des projets pourra se faire en mode accéléré.

14. Dossiers administratifs

14.1 Nomination du directeur adjoint – Continuum en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme à la Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique

M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2018-09-05-266

ATTENDU QUE, la direction recommande la nomination de madame Dominique Harvey au poste de Directeur adjoint du continuum en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme à la Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique;

ATTENDU QUE, le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé la nomination de madame Dominique Harvey en date du 19 avril 2018.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer madame Dominique Harvey à titre de directeur adjoint du continuum en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme à la Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- Fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

14.2 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) – Mise à jour

Résolution 2018-05-09-267

RAMQ - Ajout de signataires

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec afin de s'assurer qu'il y ait un nombre suffisant de signataires pour répondre aux demandes concernant les installations visées.

ATTENDU QUE la mise à jour du registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec permettra de poursuivre l'harmonisation du processus de suivi de la facturation pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Code RAMQ (Établissement)	Installation	Nom	Prénom
Fonctions régionales (ASSS)			
94405	DRMG	Loubert	François
Hôpital de Verdun			
00360, 00361, 00362, 00363	Hôpital de Verdun	Poulin	Louis-Pierre
00360, 00361, 00362, 00363	Hôpital de Verdun	Istvan	Jurai
Hôpital Notre-Dame			
08482, 08483, 08487, 08488	Hôpital Notre-Dame	Ratnani	Yasmine
08482, 08483, 08487, 08488	Hôpital Notre-Dame	Istvan	Jurai

Résolution 2018-05-09-268

RAMQ - Retrait de signataires

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au retrait de signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ATTENDU QUE la mise à jour du registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec permettra de poursuivre l'harmonisation du processus de suivi de la facturation pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le retrait des signataires suivants qui attestaient, pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal :

Code RAMQ (Établissement)	Installation	Nom	Prénom
TOUTES les installations du CIUSSS (94405)			
94405	Santé publique	Hamelin	Christine
Fonctions régionales (ASSS)			
94405	DRMG	Laflamme	Marie-Pierre
Hôpital Notre-Dame			
08482, 08483, 08487, 08488	Hôpital Notre-Dame	Setton	Nora
08482, 08483, 08487, 08488	Hôpital Notre-Dame	Laroche	Marc
CSSS Jeanne-Mance			
15355, 16555	CHSLD Jean-de-la-Lande CHSLD Bruchési	Faucher	Guy
10095, 16475	CHSLD Émilie-Gamelin CHSLD Armand-Lavergne	Guigui	Jean-Yves

14.3 Allocation de disponibilité des cadres supérieurs du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal suite à l'arrêté ministériel 2018 006

M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2018-09-05-269

ATTENDU QUE le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2. r. 5.1) (ci-après « règlement ») a été modifié par l'arrêté ministériel 2018 006 en date du 20 mars 2018;

ATTENDU QUE l'article 27 du règlement concernant l'indemnité de disponibilité prend fin, pour les cadres supérieurs, au 31 mars 2018;

ATTENDU QUE l'article 29.0.9 du règlement prévoit que les cadres supérieurs reçoivent une allocation de disponibilité lorsque la fonction du cadre supérieur, à l'exclusion des cadres médecins ainsi que des commissaires et des commissaires adjoints aux plaintes et à la qualité des services, exige qu'il soit en disponibilité continue sur une base régulière en dehors de son horaire normal de travail et que l'établissement où il travaille offre des services 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine, et ce, à partir du 1^{er} avril 2018;

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement qui offre des services 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- de confirmer que les cadres supérieurs du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doivent offrir une disponibilité continue sur une base régulière;
- qu'à compter du 1^{er} avril 2018, de verser aux cadres supérieurs concernés, une allocation équivalente à 3,5 % de leur salaire, conformément aux dispositions prévues par le règlement;
- qu'à compter du 1^{er} avril 2018, de verser aux directeurs adjoints concernés, une allocation équivalente à 3 % de leur salaire, conformément aux dispositions prévues par le règlement;
- que malgré la grande disponibilité requise de l'ensemble des cadres supérieurs concernés œuvrant au sein du réseau, certaines circonstances personnelles ou professionnelles pourraient empêcher un cadre, temporairement ou sur une base régulière, d'offrir la disponibilité requise. Dans ce contexte, le cadre informe par écrit le président-directeur général de sa non-disponibilité, sous réserve que l'employeur y souscrive, et aucune allocation de disponibilité ne lui est versée.

14.4 Demande d'un nouveau permis d'exploitation

M. Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2018-05-09-270

Émission d'un nouveau permis d'exploitation

CLSC Île-des-Sœurs 1, Place du Commerce, Verdun (Québec) H3E 1A2

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

ATTENDU QUE l'établissement a procédé aux validations d'usage auprès des différentes directions générales du MSSS, et a obtenu les autorisations requises au projet;

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit obtenir un permis d'exploitation du MSSS pour l'ouverture du CLSC Île-des-Sœur;

ATTENDU QUE Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit acheminer l'ensemble des informations suivantes au MSSS pour la délivrance d'un nouveau permis d'exploitation :

1. Activités exercées;
2. Services offerts;
3. Clientèle;
4. Date de mise en opération;
5. Fiche justificative sommaire;
6. Plan d'aménagement;
7. Avis ou lettre d'autorisation financière du MSSS;
8. Résolution adoptée par le conseil d'administration approuvant le projet et les documents explicatifs;

ATTENDU QUE le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8).

Il est proposé en conséquence, dûment appuyé et unanimement résolu :

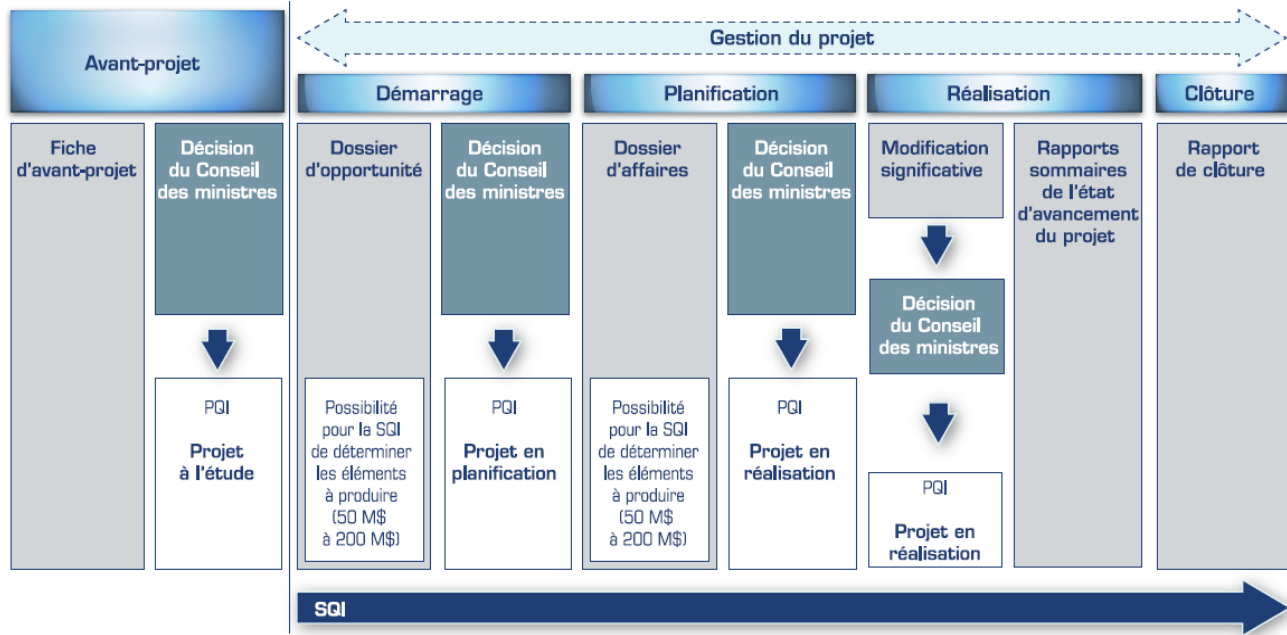
- D'adopter la présente résolution en vue de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux l'émission d'un permis d'exploitation pour le CLSC Île-des-Sœurs situé au 1, Place du Commerce, Verdun QC H3E 1A2;
- Que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;
- D'autoriser M^{me} Sonia Bélanger, la présidente-directrice générale de l'établissement, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

14.5 Présentation du projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun

M. Pierre-Paul Milette, directeur général adjoint, programme santé physique général et spécialisé et directeur des services multidisciplinaires, présente ce point.

Il fait un survol de l'état d'avancement du projet d'agrandissement, notamment des étapes franchies à ce jour ainsi que des étapes à venir. Grâce à la confirmation du budget et au dépôt de l'analyse immobilière, les chapitres 3 à 8 du dossier d'opportunité (DO) ont été complétés. Une version préliminaire complète du DO a été déposée au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) le 1^{er} mai 2018. Une décision du Conseil des ministres sur le DO est attendue avant l'été 2018.

Grandes étapes d'un projet inscrit au PQI



14.6 Fiche A3 stratégique – Gestion de la main-d'œuvre

M. Vincent Lehoullier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Raison de l'action

Les défis pour parvenir à nous distinguer afin d'attirer et fidéliser le personnel sont nombreux. Ils requièrent l'implication de l'ensemble des gestionnaires y compris les directions soutien. Il est donc important de déterminer les projets qui ont le plus grand impact sur la disponibilité de la main d'œuvre.

Condition actuelle

Le CCSMTL, incluant HND, compte actuellement 14 299 postes dont 68 % sont à temps complet. Il y a un total de 15 951 employés toutes catégories confondues. Des enjeux persistent au niveau des préposés aux bénéficiaires (remplacement, postes vacants, etc) ainsi que dans la direction DI-TSA-DP (absences maladies, postes vacants, etc).

Condition désirée

Amélioration des cibles du ratio d'heures en assurance salaire, taux supplémentaire et main-d'œuvre indépendante (MOI).

Analyse des écarts/causes

Approche solution

- Mise en place d'un programme en 5 étapes
- Cadre de gestion RH
- Intégrer les indicateurs RH dans le déploiement de la gestion visuelle
- Ajustement de la budgétisation de l'assurance salaire
- Mettre en place un système d'encouragement aux économies sur le coût des absences

Plan d'action

- Élaboration du programme visant l'autonomie des équipes de remplacement
- Projet pilote des programmes SAPA, DI-TSA-DP et SMD
- Revoir les exigences, descriptions de fonctions et outils de qualification pour les postes cliniques
- Développer une culture de stages
- Mettre sur pied un centre de formation DSI et DSM
- Rendre disponible les indicateurs RH, le registre des postes et d'informatisation des DMB
- Optimiser les processus de DRHCAJ

14.7 Nomination du directeur des soins infirmiers

M. Vincent Lehoullier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, présente ce point.

Résolution 2018-05-09-271

ATTENDU QUE la direction recommande la nomination de monsieur Claudel Guillemette au poste de Directeur à la Direction des soins infirmiers;

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a autorisé la nomination monsieur Claudel Guillemette en date du 4 mai 2018.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

- Nommer monsieur Claudel Guillemette à titre de directeur à la Direction des soins infirmiers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- Fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

15. Questions diverses

Aucun point n'est ajouté.

16. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 13 juin 2018, à 18 h, au 4675, rue Bélanger, à Montréal.

17. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

18. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 mai 2018 à 21 h 20.

(Original dûment autorisé)

(Original dûment autorisé)

M^{me} Micheline Ulrich, présidente

M^{me} Sonia Bélanger, secrétaire